# Procès-Verbal de la Séance du 13 octobre 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 13 octobre à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

**Présents** : Mmes Lauriana TALBOURDET, Dorothée GARNIER, Noémie BERTHE, Audrey BARBIER, Pascaline BARRAY, Annick DUPONT.

Mrs Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Didier DAUBOIN, Cédric DEMARCY, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER, Frédéric LANGLOIS

Absente excusée avec pouvoir : Sophie FOUCAULT pouvoir à Philippe PICUE

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

## 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 8 septembre 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026.

## 2. Convention et délibération avec l'Association DIOCESAINE de BEAUVAIS

Le conseil municipal de Songeons a discuté et approuvé la proposition relative à la signature d'une convention de mise à disposition du presbytère communal. Cette décision vise à régulariser l'occupation tacite du bâtiment par l'Association Diocésaine de Beauvais, tout en encadrant son usage partagé entre la paroisse et la commune.

Contexte :

- Vu la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État, en vertu de laquelle le presbytère est devenu propriété communale ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2122-22 et L. 2144-3) autorisant la signature de conventions et la mise à disposition de locaux aux associations ;
- Considérant que la convention proposée définit clairement les droits et obligations des parties (entretien, charges, assurance, résiliation) ;
- Considérant les travaux de rénovation récents engagés par la commune (huisseries, toiture, aménagement de la cour et du jardin).

Décision :

- Article 1 : Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du presbytère au profit de l'Association Diocésaine de Beauvais, pour :
    - Locaux concernés : trois pièces du rez-de-chaussée (usage privatif) et espaces partagés (entrée, salle, toilettes, cuisine, cour, jardin) ;
    - Durée : 2 ans à compter du 1er novembre 2026, renouvelable tacitement par périodes d'un an (préavis de 3 mois pour dénonciation) ;
    - Indemnité : 280 € mensuels (incluant eau, électricité, chauffage), payables d'avance avant le 5 de chaque mois.
- Article 2 : Précise que la commune peut récupérer les locaux en cas de vente, travaux importants, changement d'affectation ou besoin communal (préavis de 3 mois, notifié par LRAR).
- Article 3 : Charge le maire de notifier la délibération à l'Association Diocésaine et de veiller à son exécution.

Mise en œuvre : La mise en œuvre de cette décision commencera à compter du 1er novembre 2026, et sera suivie par Monsieur le Maire, responsable de la notification et du suivi de l'exécution de la convention.

## 3. Ciné Rural 60 : Adhésion 2027, et Délibération désignant un titulaire et un délégué

Convention :
Monsieur le Maire présente les conditions d'adhésion au Ciné Rural 60.
Il a été choisi l'adhésion annuelle de 540 euros pour 9 déplacements maximum.
L'organisation des séances est gérée par le centre social.
La projection des films se déroule à la salle polyvalente du complexe sportif.
Une convention d'adhésion pour l'année 2027 est mise en place.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de l'adhésion choisie et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention afférente à cette prestation.

Délibération : Désignation de deux administrateurs auprès de Ciné Rural 60

Le Conseil Municipal de Songeons désigne pour représenter la commune au Conseil d'administration de Ciné Rural 60 :

- Mme Dorothée GARNIER, titulaire
- Mme Annick DUPONT, suppléant

## 4. Délibération concernant le rapport d'activité 2025 de la CCPV

Le Maire informe que la Communauté de Communes de la Picardie Verte a adressé son rapport d'activités 2025.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune à la Communauté de Communes de la Picardie Verte,

PREND ACTE du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, et ont signé sur le registre les membres présents.

## 5. Délibération INGÉ'OISE

Le Conseil municipal de Songeons est appelé à prendre acte du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO, devenue INGE'OISE, établi à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France concernant les exercices 2018 à 2022/2023.

Ce rapport présente les mesures correctives engagées par la société, notamment la modification de son objet social, l'augmentation des réunions avec les actionnaires, la clarification des conventions de mandat, l'élaboration d'un plan d'affaires, l'amélioration du suivi financier et la révision de la grille tarifaire. Certaines actions restent à poursuivre, notamment l'évaluation du plan d'affaires et le suivi de l'équilibre financier des opérations.

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport et constate qu'un débat s'est tenu en séance. Monsieur le Maire est chargé de transmettre la délibération à la SPL INGE'OISE afin de justifier du respect de cette procédure auprès de la Chambre régionale des comptes.

## 6. Délibération concernant la mise en place d'un algéco, pour le club de tennis, sur un espace public

Le Maire rappelle que le Foyer rural, pour le compte du club de tennis, souhaite occuper une partie du domaine public, devant le Centre Social Rural, afin d'y installer un Algeco destiné à servir de club-house.

Le Foyer rural prendra à sa charge l'achat du module ainsi que les frais de raccordement électrique.

Après débat, le Conseil Municipal, demande qu'une convention d'occupation du domaine public soit établie et signée entre la commune et le Foyer rural, afin d'encadrer les conditions d'installation et d'utilisation de l'Algeco destiné à accueillir le club-house du tennis.

## 7. Délibération : Convention de mise à disposition d'un système de gestion interne de bibliothèque, du portail des bibliothèques et de matériel informatique.

Le Conseil municipal de Songeons approuve la convention de mise à disposition, par la Communauté de communes de la Picardie Verte, d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), d'un portail documentaire et de matériel informatique.

Cette mutualisation vise à moderniser les services de la bibliothèque municipale, à faciliter l'accès aux ressources documentaires physiques et numériques et à renforcer la coopération entre les bibliothèques du territoire.

La Communauté de communes prend en charge le financement des outils et leurs frais de fonctionnement, pour un montant de 46 715 € HT l'année de lancement, puis de 4 105 € HT l'année suivante. La commune s'engage à respecter les modalités d'utilisation, à participer à la dynamique du réseau et à assurer la communication ainsi que le signalement des éventuels problèmes techniques.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants et documents annexes, et à prendre les mesures nécessaires à son exécution.

## 8. Décision Modificative concernant le stationnement vélos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 011 / 6156 | Maintenance | | 2 572.00 |
| 023 / 023 | Virement à la section d'investissement | 2 572.00 | |
| 041 / 2158 / OPFI | Autres installations, matériel et outillage techniques | 2 572.40 | |
| 21 / 2158 / 353 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 2 572.00 | |
| | Total | 7 716.40 | 2 572.00 |

COMPTES RECETTES

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|---|---|---|---|
| 021 / 021 / OPFI | Virement de la section d'exploitation | 2 572.00 | |
| 041 / 13251 / OPFI | GFP de rattachement | 2 572.40 | |
| | Total | 5 144.40 | 0.00 |

## 9. Délibération concernant les prix des « Maisons Fleuries »

Suite au concours des maisons fleuries 2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux lauréats des bons d'achats d'une valeur de 35€, 30€, 25€ et 20€ selon le classement. Les bons d'achats sont à faire valoir au magasin Gamm Vert de Songeons ainsi qu'au magasin " Aux trois pensées" de Songeons. Pour une valeur totale de 730€.

## 10. Présentation du devis de peinture concernant le bureau de secrétariat de Mairie, ainsi que la salle des mariages.

M. Le Maire présente les devis relatifs aux travaux de peinture du secrétariat de la mairie, pour un montant de 2 346,60 €, ainsi qu'à la réfection de la peinture de la salle des mariages, pour un montant de 12 039,66 €.

Après débat, le Conseil décide de réaliser les travaux de peinture du secrétariat au cours de l'année. La rénovation de la salle des mariages sera, quant à elle, programmée après le remplacement des fenêtres. Ces travaux avaient été budgétisé pour cette année.

## 11. Présentation du devis du Columbarium

M. le maire présente le devis relatif à l'installation d'un nouveau columbarium, pour un montant de 11 217,68 € TTC. Cet investissement est rendu nécessaire par le nombre limité de places restantes dans le columbarium actuel, qui ne dispose plus que de quatre emplacements disponibles. Le Conseil prévoit d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2027.

## 12. Présentation du devis de la vidéo protection

Pascaline BARRAY présente les devis relatifs au projet d'installation d'un système de vidéoprotection. Deux solutions sont proposées, chacune comprenant 14 caméras : une première gamme pour un montant de 8 260 € et une seconde pour un montant de 9 660 €.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre leur réflexion sur ce projet. Celui-ci sera soumis à délibération lors de la séance du Conseil municipal du mois de novembre.

## 13. Délibération : Modification des horaires d'ouvertures des permanences du secrétariat de Mairie

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 relatifs aux heures d'ouverture au public des mairies,

Considérant la nécessité d'adapter les horaires d'accueil du secrétariat de mairie aux besoins de la population et à l'organisation des services,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité [ou à la majorité] de fixer les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie comme suit :

- Mardi : de 14h00 à 18h00
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Vendredi : de 14h00 à 18h00

Ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du 1er novembre 2026.

## 14. Déroulement du 11 novembre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fermeture de l'église, un temps de prière sera organisé au presbytère à 11 h 30, suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts à 12 h et des vœux de l'amitié à 12h30.

## 15. Point sur les différentes commissions et questions diverses

Le Maire :

Présente les premiers chiffrages relatifs aux travaux de l'église.

Indique être dans l'attente du versement de la dernière subvention du Conseil Départemental concernant la dernière phase des travaux de redynamisation du centre-bourg.

Fait un retour sur la conférence des maires qui s'est tenue le 6 octobre. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la présentation de l'EPFLO, de l'ADICO, d'Orange et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Évoque l'inauguration de la résidence des Sorbiers, gérée par La Compassion, à laquelle plusieurs membres du Conseil Municipal ont participé.

Annonce que le nouveau cabinet dentaire a ouvert ses portes.

Précise que la pédicure-podologue prévoit d'ouvrir son cabinet à compter du 1er décembre.

Fait un retour de l'Assemblée générale du SE60. Les documents relatifs à cette réunion sont consultables au secrétariat de la mairie.

Revient sur la visite de TRINOVAL lors de la conférence des maires organisée en septembre.

Rappelle que la mise en place des feux récompenses est programmée pour 2027. Des dossiers de demandes de subventions seront préparés afin de solliciter des aides financières pour ce projet.

Informe que la commune a été invitée aux Moments Musicaux de Gerberoy, qui se dérouleront les 25, 26 et 27 juin 2027.

Attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur les incivilités constatées sur la commune.

Fait un point sur les appels à candidatures lancés dans le cadre du recrutement d'un agent technique.

Signale que le garage Hamonier a commencé à enlever les épaves de véhicules, à la suite du courrier adressé par Loïc TAPISSIER.

Philippe PICQUE :

Évoque les différents points abordés lors de l'Assemblée générale de la MFR
Souligne le bon déroulement de la bourse aux plantes et adresse ses remerciements aux agents des services techniques ainsi qu'aux membres de la commission pour leur implication dans l'organisation de cet événement.

Didier DAUBOIN :
Propose d'organiser un atelier participatif afin de réaménager l'entrée du presbytère. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette initiative ; des dates seront prochainement proposées pour sa mise en œuvre.

Cédric DEMARCY :

Signale que le béton lavé se soulève au niveau du passage du pont de la gendarmerie, suite à un incident avec un engin agricole

Précise avoir rencontré les ingénieurs chargés du projet de mutualisation des cantines, projet porté par la CCPV, afin d'échanger sur son avancement.

Patrick LAURENT :

Souligne le bon déroulement de la matinée consacrée aux Journées du patrimoine, à laquelle l'association historique de Gournay a participé.

Evoque sa participation au deuxième Café mémoire et précise que ces ateliers sont principalement destinés aux aidants accompagnant des personnes atteintes de maladies.

Indique avoir pris contact avec la commune de La Chapelle en vue de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre. Il précise qu'un soldat manquant a été constaté sur le monument aux morts de cette commune, celle-ci a donc fait faire une plaque à son nom
Adresse ses remerciements à Damien MASSY et Pascaline BARRAY pour leur participation à la mise en place des décorations dans le cadre d'Octobre Rose.

Noémie BERTHE :

Annonce que le repas des cheveux blancs aura lieu le 14 mars 2027. Elle signale plusieurs démissions au sein de l'association et s'interroge sur la possibilité pour la commune de reprendre en charge l'organisation de ce repas.

Evoque l'Assemblée générale de l'association « Rêves de Gosses » et regrette le faible nombre de familles adhérentes, malgré le rôle important de cette structure dans le fonctionnement des écoles.

Attire l'attention sur la présence de nombreux chats dans la rue des Lunettiers. Elle précise que certains habitants les nourrissent, ce qui contribue à leur regroupement dans cette zone.

Dorothée GARNIER :

Annonce que le prochain récital de piano se tiendra le 29 novembre à 16 h. Le Maire s'interroge sur la possibilité de programmer ces concerts un autre jour de la semaine. Dorothée GARNIER précise que cela n'est malheureusement pas envisageable, les professeurs de L'EMION étant mobilisés tout au long de la semaine, y compris le samedi.

Indique qu'elle sera absente lors de la prochaine séance du Conseil municipal et donne pouvoir à Jean Claude BAGUET.

Annick DUPONT :
Annonce la prise de fonctions de M. MORIANÉ Sébastien en qualité de directeur du Centre Social Rural.
Informe que le comité des fêtes organise un loto le 24 octobre à 20 h, au foyer rural.

Patrice CAUDRON :

Signale qu'une collecte au profit de l' association des chats s'est tenue il y a une quinzaine de jours à l'Intermarché de Grandvilliers.

Précise que de nouveaux traitements sont actuellement mis en œuvre par Véolia.

Fait remarquer que la plateforme des déchets verts était fermée le lundi 12 octobre à 16 h 25, alors que l'horaire de fermeture prévu est fixé à 17 h. Le Maire explique que cette fermeture anticipée était exceptionnelle.

Frédéric LANGLOIS :

Annonce que les travaux pris en charge par le SIVT, concernant le ruissellement des eaux pluviales sur le Hameau de RIFFIN, débuteront dès le début de la semaine prochaine.

Informe que le président du SIVT, Christophe Delamaide, est également président du SAGE dans la partie consultative des projets.

.
Indique être dans l'attente des résultats du jury des villes et villages fleuris.

Souligne que le Foyer rural compte désormais plus de 300 adhérents. Il signale que l'association a reçu un courrier faisant état de nuisances sonores liées à l'activité de Pick'n ball lors d'un tournoi cet été.

Annonce que la commission fleurissement se réunira le jeudi 15 octobre à 9 h, à la mairie.

Pascaline BARRAY :

Présente l'avancement des préparatifs des décorations de Noël, organisés en partenariat avec le comité des fêtes. Des ateliers ont été proposés afin de restaurer les décorations existantes, mais aucune inscription n'a été enregistrée à ce jour.

Annonce que le SIVOS dispose désormais de l'application PanneauPocket pour diffuser ses informations. Les parents sont invités à télécharger cette application afin de suivre les actualités du syndicat.
Evoque la réunion consacrée à la qualité de l'air, organisée le lundi 12 octobre.

Indique qu'un collège dédié à la fibre optique du SMOTHD a dû être mis en place au sein de la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV), et précise qu'elle en fait partie.
Rappelle que la fermeture du réseau cuivre est prévue à l'horizon 2030 et souligne la nécessité d'anticiper les changements liés aux installations téléphoniques et aux connexions ADSL, en vue de la transition vers la fibre optique.

Fin de séance : 23h15

Prochaine réunion : Mardi 10 novembre à 19h30

